



Construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry, lot n° 1 bassin de stockage

Avenant 1 au marché F17084

Version du 04/04/2019

**GRAND CHAMBERY
DIRECTION DES EAUX**

298 rue de Chantabord – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 70 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

ENTRE

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Jean-Maurice VENTURINI, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement,
dûment habilité à signer le présent avenant par décision n° du bureau du 2 mai 2019,

d'une part,

ET

Le groupement GROUPEMENT SOLETANCHE BACHY FRANCE / MAURO BTP / FAMY / SOC / PERRIN ELECTRIC,
dont le mandataire est l'entreprise SOLETANCHE BACHY FRANCE, située 36 avenue des Frères Montgolfier, 69680 CHASSIEU,
titulaire du marché n° F17084,
représentée par M. Laurent AUBERT, Responsable antenne Rhône Alpes,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le marché F17084 a pour objet les travaux de construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry, lot n° 1 bassin de stockage.

Il comprend 2 phases :

- phase A, études d'exécution
- phase B, travaux.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de coûts supplémentaires liés aux modifications techniques et financières de certaines prestations prévues au marché, devenues nécessaires au regard des investigations menées durant la phase d'études d'exécution.

Ces modifications survenues pendant la phase A, études d'exécution, sont liées aux interactions avec le lot 2 « réseaux », aux modifications des projets d'aménagement de la Zac Vetrotex et du centre Leclerc, à des adaptations techniques souhaitées par l'Agence de l'eau (mesures de débits du déversoir d'orage) et d'autres adaptations demandées par le service d'exploitation de Grand Chambéry.

Elles sont détaillées dans les fiches évènements jointes en annexe et listées ci-après :

- fiche évènement n° 1: modification des fils d'eau d'entrée et de sortie du canal
Incidence financière : aucune
- fiche évènement n° 2: modification sortie du refoulement de la vidange
Incidence financière : aucune
- fiche évènement n° 3: modification de l'emprise de chantier
Incidence financière : aucune
- fiche évènement n° 4: modification des fils d'eau entrée et sortie du canal, modification NGF de la dalle de couverture et GC intérieur bassin
Incidence financière : aucune

- fiche évènement n°5: modification des fils d'eau entrée, intérieur canal et adaptation génie civil à l'intérieur du bassin
Incidence financière : aucune
- fiche évènement n° 6: modification fils d'eau entrée, intérieur canal et adaptation génie civil à l'intérieur du bassin
Incidence financière : 9 384,00 € HT
- fiche évènement n° 7: réalisation de la paroi moulée - incidents géologiques
Incidence financière : aucune
- fiche évènement n° 8: modification des équipements et installations intérieur bassin
Incidence financière : 61 786,98 €
- fiche évènement n° 9: réalisation d'un canal pour mesure du débit à l'aval du BSR
Incidence financière : 16 040,50 €

Le cahier des garanties souscrites est remplacé, dans le cadre d'une moins-value appliquée dans la fiche évènement n° 8, sur la partie désodorisation. Les performances de traitement sur la partie désodorisation sont ramenées aux garanties minimales fixées dans le marché. Le nouveau cahier des garanties souscrites est annexé au présent avenant.

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT

Les coûts supplémentaires sont les suivants :

Réf	Désignation	Montant HT
Fiche n° 6	Modification fil d'eau entrée, intérieur canal et adaptation génie civil à l'intérieur du bassin	9 384,00 €
Fiche n° 8	Modification des équipements et installations, intérieur bassin	61 786,98 €
Fiche n° 9	Réalisation d'un canal pour mesure du débit à l'aval du BSR	16 040,50 €

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à : **87 211,48 € HT**.

La répartition entre entreprises est la suivante :

Entreprise	Fiche n° 6	Fiche n° 8	Fiche n° 9	Total
SOLETANCHE BACHY	4 084,00 € HT	1 765,24 € HT	314,52 € HT	6 163,76 € HT
MAURO	-	24 794,31 € HT	15 725,98 € HT	40 520,29 € HT
FAMY	-	-	-	0,00 € HT
SOC	5 300,00 € HT	33 567,43 € HT	-	38 867,43 € HT
PERRIN ELECTRIC	-	1 660,00 € HT	-	1 660,00 € HT
Total	9 384,00 € HT	61 786,98 € HT	16 040,50 € HT	87 211,48 € HT

ARTICLE 4 : INCIDENCE FINANCIERE

L'acte d'engagement est modifié comme suit.

Montant initial des travaux : 6 800 000,00 € HT
Avenant n°1 : 87 211,48 € HT
Nouveau montant des travaux : 6 887 211,48 € HT

Le présent avenant constitue une augmentation de 1,28 % du montant initial du marché.

La nouvelle décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) est annexée au présent avenant.

La nouvelle répartition du montant du marché entre les membres du groupement est la suivante :

	SOLETANCHE BACHY	MAURO	FAMY	SOC	PERRIN ELECTRIC
Montant en € HT marché initial	2 706 000,00	2 465 000,00	489 000,00	885 000,00	255 000,00
Montant en € HT avenant n°1	6 163,76	40 520,29	0,00	38 867,43	1 660,00
Total € HT	2 712 163,76	2 505 520,29	489 000,00	923 867,43	256 660,00
TVA 20 %	542 432,75	501 104,06	97 800,00	184 773,49	51 332,00
Total € TTC	3 254 596,51	3 006 624,35	586 800,00	1 108 640,92	307 992,00

ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES

Les parties renoncent à tout recours pour les points traités dans le cadre du présent avenant.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le groupement
M. Laurent AUBERT

Pour Grand Chambéry
M. Jean-Maurice VENTURINI